
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 décembre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1837

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 décembre 2014, en y retirant les articles 20.005, 20.010, 20.014, 20.017, 20.026, 20.027, 20.028, 20.033 et 30.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1838

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1839

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1840

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 1841

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 1842

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la grille de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels en surveillance de travaux pour des mandats de plus de 100 000 \$ à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1140649002

CE14 1843

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke (Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest);
- 2- d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1141009009

CE14 1844

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres publics pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requise en lien avec des travaux de construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont – Projet Campus Outremont.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146310002

CE14 1845

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Kronos inc., fournisseur unique, pour une période de 3 ans, pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 719 882,64 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 septembre 2014 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140554002

CE14 1846

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 840 316,56 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Electromega ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie (commutateurs) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU, au prix et aux conditions de la soumission en date du 16 septembre 2014, soit pour une somme maximale de 730 710,05 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public 14-13487 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145897020

CE14 1847

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Le Neuvième Bit inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture du support des logiciels acquis de la firme VMWare, pour la période du 30 décembre 2014 au 29 décembre 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 745 938,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13828 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1145954003

CE14 1848

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Pro-Vert Sud-Ouest, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le transport des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voiries de la Ville de Montréal, pour une période de 39 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 157 458,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13331 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144730003

CE14 1849

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et L'Arsenal, pour la fourniture de 5 embarcations de sauvetage sur glace UMA-17, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 288,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1143838010

CE14 1850

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 312 357,71 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 874 905,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44003 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1145897007

CE14 1851

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les entreprises électriques L.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien de divers génératrices dans les bâtiments de la ville pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 537,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 14-13857;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144512006

CE14 1852

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour la fourniture de services d'accueil et d'entretien au chalet du parc de la Promenade Bellerive, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 701 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1143703001

CE14 1853

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à CDW Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 457 225,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14048 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145954004

CE14 1854

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Jean-René Lafond inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 6, le contrat pour la fourniture d'un chariot élévateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 292,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13854 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire pour l'article 3, Hewitt Équipement limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un chariot élévateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 749,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13854 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144922005

CE14 1855

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 927 127,18 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la chaussée, de trottoirs, de bordures, de mails centraux et travaux de mise aux normes des feux de circulation et de l'éclairage dans le boulevard De La Rousselière, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 623 827,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 259001 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1144822045

CE14 1856

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 180 845,80 \$, taxes incluses, pour la réfection du réseau électrique d'urgence et le remplacement des génératrices au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 134 855,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2012-12;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1140185010

CE14 1857

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 863 076,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Pie-IX, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-De Coubertin et dans la rue Hochelaga, de l'avenue Desjardins à la rue Théodore, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 517 237,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 228005;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144822050

CE14 1858

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 106 581,49 \$, taxes incluses, pour les travaux de génie civil, de mécanique de procédé, d'électricité, d'automatisation et de mécanique du bâtiment au bassin de rétention Charles-Renard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Ramcor construction inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 991 606,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3276-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1143334011

CE14 1859

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 151 713,77 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de débitmètres permanents dans les collecteurs de la Ville de Montréal - Phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 979 251,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3278-AE ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143334031

CE14 1860

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 93 891,85 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre de l'aménagement d'un atelier lourd à l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder ce surplus contractuel à Cosoltec inc. (CG13 0403), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 799 593,73 \$ à 1 893 485,58 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146196003

CE14 1861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 33 342,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Construction Transit 2e G Ltée (CG14 0368), pour les travaux de réaménagement de l'observatoire de tortues, à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 314 108,28 \$ à 347 451,04 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 351 797,08 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1141246017

CE14 1862

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la production d'états financiers 2014,2015 et 2016, pour une somme maximale de 89 829,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-1413911 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser Mme Danielle Cécile, directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à signer pour et au nom de la Ville ledit projet de convention;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1140498003

CE14 1863

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 18 946 676 \$ dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 556197), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 n) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

« Le Bénéficiaire s'engage à :

(...)

5 n) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et ses représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B; »

2 - de s'engager à payer la part des coûts admissibles de la Ville de même que tous les coûts d'exploitation continue liés au projet;

3 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

4 - de mandater le Service de l'eau pour gérer la demande de subvention ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1141158003

CE14 1864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 1 034 775\$, taxes incluses, pour le projet de réfection du pont ferroviaire du CN situé au dessus du boulevard Lebeau, dans l'arrondissement de St-Laurent, comprenant tous les frais incidents;

2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) à cette fin, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1130541006

CE14 1865

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre Café L'essentiel et la Ville de Montréal relativement à la location d'espaces pour l'installation et l'exploitation de machines distributrices, pour une durée de 35 mois à compter du 11 décembre 2014, dans les chalets d'accueil des cinq parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation, de la Pointe-aux-Prairies, du Bois-de-Liesse, du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13779 ;
- 2- d'imputer les revenus prévus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1141683002

CE14 1866

Vu la résolution CA14 08 0664 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 novembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel Rodimax inc cède gratuitement à la Ville, à des fins de rue, le lot 2 338 060 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1113231011

CE14 1867

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'achat, par la Ville de Montréal, d'un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit un emplacement situé à la future intersection nord-ouest de la rue Gilford et de la 2^e Avenue, constitué d'une partie à subdiviser du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 440 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

- 2- d'autoriser la greffière adjointe à signer un acte de vente pour le compte de la Ville de Montréal, conforme, selon l'avis du Service des affaires juridiques, au contenu exposé dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1145268004

CE14 1868

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, un espace situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 1037, rue Rachel Est, d'une superficie de 360,77 mètres carrés, à des fins communautaires, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1144069014

CE14 1869

Il est

RÉSOLU :

de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage du lot 4 498 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1141477022

CE14 1870

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet pilote d'implantation de comptoirs santé de fruits et légumes dans des commerces de petite surface, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) et du budget du Service du développement économique;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1145066004

CE14 1871

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 240 000 \$, aux propriétaires des bâtiments ci-après désignés, en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, attendu que la somme de 60 000 \$ est versée conditionnellement à une fin de travaux le 31 décembre 2013 et qu'après cette date la somme à verser sera réduite à 20 000 \$:

ADRESSE ET PROPRIÉTAIRE	MONTANT
99, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 \$
111, rue Chabanel Ouest - Groupe Tidan	60 000 \$
125, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
225, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 \$
333, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 \$
9310, boulevard Saint-Laurent - Cancorp	60 000 \$
TOTAL	240 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser l'affectation de surplus et le virement budgétaire de 240 000 \$ aux fins d'aide financière aux propriétaires.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1143809006

CE14 1872

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à La Ligne Bleue afin de procéder à la tenue de l'activité Grande concertation sur les orientations de La Ligne Bleue et des quartiers culturels du territoire, pour la période du 22 novembre 2014 au 31 mai 2015, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1145008001

CE14 1873

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 268 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
J'apprends avec mon enfant	Pour mieux répondre aux besoins des familles issues des communautés culturelles - 1 ^{er} septembre 2014 au 30 juin 2016	40 000 \$
Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec	Les arts pour l'intégration - 30 juin 2016 au 2 septembre 2014	40 000 \$
Ensemble pour le respect de la diversité	Lutte à l'intimidation - 2 septembre 2014 au 30 juin 2016	50 000 \$
Maison d'Haïti	Soutien aux parents, une prévention pour les jeunes - 1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015	30 000 \$
Le Conseil des Éducateurs Noirs du Québec inc.	Soutien personnalisé aux familles de jeunes noirs anglophones - 6 octobre 2014 au 27 juin 2015	33 000 \$
Équitas - Centre international d'éducation des droits humains	Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination - 1 ^{er} mai 2014 au 30 avril 2015	50 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse, faisant aussi affaire sous Rap jeunesse	Jeux de la rue - Saison hivernale - 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015	25 000 \$

- 2- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Concertation Femme	Si différentes, pourtant pareilles - 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2016	100 000 \$
1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais	Femmes-relais - 6 octobre 2014 au 1 ^{er} octobre 2016	60 000 \$
Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement « ROMEL »	Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective - 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2016	60 000 \$

- 2- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE14 1874

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 84 526 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide à la lutte contre l'itinérance :

Organisme	Projet	Montant 2014
Missions Exeko	idAction Mobile et les ateliers idAction en itinérance	25 000 \$
Soccer de rue Montréal	Soccer de rue	20 000 \$
Projets autochtones du Québec	Prolongement des heures d'ouverture	39 526 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1140744006

CE14 1875

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$, non taxable, à la Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia) à l'occasion du renouvellement de son exposition permanente;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1143703002

CE14 1876

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à Montréal en fête pour la tenue de l'événement Montréal en fêtes qui aura lieu du 13 décembre 2014 au 4 janvier 2015;

- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier et technique entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 CTX1140679018

CE14 1877

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'accréditation de quatre organismes œuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées pour les années 2015, 2016 et 2017 comme organismes PANAM reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais), soit:

- 1 - l'Association québécoise des traumatisés crâniens
- 2 - l'Association sportive des sourds du Québec
- 3 - la Maison l'Échelon
- 4 - le Club des As.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1141696003

CE14 1878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la programmation no 2 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);
- 2 - de spécifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Ville de Montréal s'engage à assumer sa part des coûts admissibles des projets visés par ce programme et des coûts d'exploitation continue des projets réalisés avec l'aide financière obtenue du PIQM-Conduites;
- 3 - d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1141158004

CE14 1879

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la cour municipale de la Ville de Montréal à siéger au palais de justice sis au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1B6, sous réserve de l'approbation du ministre de la Justice.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1146204001

CE14 1880

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

les nominations suivantes au Conseil jeunesse de Montréal :

- de nommer, pour le secteur Centre, M. Jean-Philippe Gagnon, à titre de membre, et ce pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Félix Hébert;
- de reconduire M. Mountagha Sow dans sa fonction de président, pour un mandat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015;
- de désigner Mme Rym El-Ouazzani pour agir à titre de vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015, en remplacement de Mme Chahinaze Fala.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1145179004

CE14 1881

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer les personnes suivantes au Conseil des Montréalaises :

- Mme Lorraine Cadotte, en remplacement de Mme Kimberlee Desormeaux, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;
- Mme Julie Cunningham, en remplacement de Mme Rose-Andrée Hubbard, à titre de membre, pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;
- Mme Josiane Maheu, en remplacement de Mme Roselyne Mavungu, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;
- Mme Ghislaine Sathoud, en remplacement de Mme Hajiba Akartit, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;

- Mme Marianne Carle-Marsan à titre de vice-présidente jusqu'à la fin de son premier mandat en juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1144233006

CE14 1882

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013;
- 2 - de mandater la Direction générale pour effectuer une étude sur la proposition de la Commission de modifier la réglementation relative à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels, le tout afin qu'elle puisse lui déposer un rapport assorti de recommandations, et ce dans un délai de 3 mois à compter du dépôt de la présente réponse (R-4 et R-5).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1143430014

CE14 1883

Vu la résolution CA14 090330 du conseil d'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville en date du 10 novembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une subvention financière totalisant 20 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications ainsi que du ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française, afin de financer le projet « Des mots sur mesure (5^e édition) » répartie comme suit : 16 000 pour l'année 2014 et 4 000 \$ pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1141082014

CE14 1884

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'utilisation de 48 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143894001

CE14 1885

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Les Placements Jeton Bleu inc. contre la Ville de Montréal au montant de 136 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Ioana Jurca, le chèque suivant:
 - à l'ordre de Nicolas Koltoukis, en fidéicomis, au montant de 136 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1146413006

CE14 1886

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

ATTENDU QUE les services d'injection supervisée (SIS) offrent des avantages pour la santé des personnes utilisatrices de drogues par injection;

ATTENDU QUE les SIS sont nécessaires pour réduire les risques pour la santé associés à l'utilisation de drogues injectables;

ATTENDU QUE les SIS offrent des avantages pour la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les SIS offrent des avantages pour le réseau de la santé;

ATTENDU QUE l'appui de la Ville de Montréal répond à une des exigences pour la recevabilité de la demande d'exemption ministérielle relativement à l'implantation de SIS;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'appuyer le projet de SIS sur le territoire de la Ville de Montréal élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

2- d'appuyer à cet effet la demande d'exemption ministérielle du CSSS Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1142586009

CE14 1887

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de soumettre au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations une demande à l'effet de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour une période maximale de deux ans, afin de réaliser un projet pilote pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1141180002

CE14 1888

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du sous-paragraphe b) du paragraphe 3 de l'article 4 du Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe afin de modifier la date de recevabilité d'une demande de subvention pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser l'affectation de surplus et un virement budgétaire de 180 000 \$ aux fins de subvention aux 6 propriétaires riverains, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143809005

CE14 1889

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce »;
- 3 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 4 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1141462012

CE14 1890

Vu la résolution CA14 22 0319 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 30 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1143823006

CE14 1891

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ afin de financer l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du SPVM ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1142748003

CE14 1892

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'attribuer les toponymes suivants dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève :

- de nommer « rue Bellevue », les lots 5 376 953, 5 376 954, 5 376 955 et 5 376 958 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui prolongent la voie de circulation existante;
- de nommer « rue Laurier », le lot 5 376 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui prolonge la voie de circulation existante;
- de nommer « boulevard Chevremont », le lot 5 376 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui prolonge la voie de circulation existante.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1146767004

CE14 1893

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet du nouveau poste Saint-Patrick à 315-25 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1142622013

CE14 1894

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la convention de prêt déterminant les modalités d'affectation de madame Dominique Poirier, sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, au Bureau des relations internationales de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser M. Alain Marcoux, directeur général de la Ville de Montréal, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1143079003

CE14 1895

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport de vérification de la 1^{ère} étape du processus de dotation des postes cadres gestionnaires administrée par la Service des ressources humaines (SRH) pour la période de janvier à juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141040002

CE14 1896

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé : Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole. Avis sur l'impact des médias, l'importance du dialogue et la nécessité d'une prise de parole : Vers un nouveau pacte pour un meilleur vivre-ensemble.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1142714005

Levée de la séance à 10 h 34

70.001

Les résolutions CE14 1837 à CE14 1896 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville